

2 Effectifs des ministères

2.1 Principales caractéristiques

A lors que les emplois budgétaires décrits en loi de finances initiale sont les emplois permanents à temps complet autorisés par celle-ci, la mesure des effectifs réels comptabilise les agents rémunérés au 31 décembre par le système de paie de la comptabilité publique. Au 31 décembre 2003, on dénombrait un peu plus de 2,3 millions de personnes rémunérées par les ministères, administrations centrales et services déconcentrés, **soit une baisse globale de 5 000 agents par rapport au 31 décembre 2002.**

C'est la première baisse observée depuis 1990. L'augmentation des effectifs de titulaires (+10 000) ne compense pas le recul des non-titulaires (-15 000), dû essentiellement à des titularisations dans le cadre de la loi de résorption de l'emploi précaire et **au nouveau dispositif d'aide à l'emploi créant les « assistants d'éducation »**. Cette mesure a modifié, en 2003, la répartition des non-titulaires entre l'État et les établissements publics. 13 300 postes occupés par des maîtres d'internat et surveillants d'externat (MI-SE), comptés dans les effectifs des ministères de l'Éducation et de l'Agriculture, ont été supprimés. **Simultanément, 16 100 postes d'assistants d'éducation ont été affectés aux budgets des établissements publics locaux d'enseignement en 2003 en remplacement des MI-SE et des adjoints d'éducation (emplois jeunes), dont 26 000 sont sortis du dispositif en 2003.**

L'Enseignement supérieur (+2,3 %) et la Justice (+2,2 %) sont, avec la Défense (+0,6 %), les seuls départements ministériels dont les effectifs augmentent en 2003. Les effectifs de l'Économie diminuent de 1,3 %. Les personnels du ministère

de la Culture affectés au « musée du Louvre » ont été transférés sur le budget propre de l'établissement public correspondant, si bien que les effectifs du ministère baissent mécaniquement de près de 6 %. Les agents de l'État sont employés sous différents statuts. Les trois quarts sont des agents titulaires (1 748 000), 326 000 sont militaires (14 %), 55 000 ouvriers d'État (2,5 %) et 184 000 non-titulaires (8 %). Plus de la moitié des effectifs travaillent à l'Éducation, 18 % à la Défense et 8,5 % à l'Économie.

Les femmes représentent 57,5 % des agents titulaires civils de l'État et 12 % des militaires. On compte 64 % de femmes en catégorie B, 58 % en catégorie A et 52 % en catégorie C au 31 décembre 2003. Elles sont très nombreuses au ministère de l'Emploi et de la Solidarité (72 %), à l'Éducation (67 %) et à l'Économie (59 %), peu nombreuses à l'Intérieur et à l'Équipement (30 %).

Les agents de catégorie A sont majoritaires parmi les titulaires civils alors qu'ils ne représentaient qu'un peu plus du tiers de ces agents en 1990. **C'est la seule catégorie des titulaires civils qui augmente en 2003.** L'Éducation contribue largement à ce phénomène, avec 73 % de ses titulaires classés en catégorie A. Hors Éducation, la structure hiérarchique est complètement différente et les agents de catégorie A ne représentent que 19 % de l'effectif des titulaires.

À l'inverse, la part des agents de catégorie B, qui regroupe les professions intermédiaires administratives et techniques, diminue de 6 %. 30 % des titulaires civils sont des agents de catégorie C (employés et ouvriers) à un niveau stable.

III Définitions et méthodes

La source : l'Insee recense les agents de l'État à partir des fichiers de paie des administrations. Ce dispositif est complété par des éléments issus des déclarations annuelles des données sociales. Les effectifs comptabilisés sont ceux en fonction au 31 décembre. Les résultats de l'année 2003 présentés dans ce rapport sont provisoires.

Le champ : les personnes recrutées dans le cadre de la politique d'aide à l'emploi ne sont pas comprises dans le champ. En particulier, les emplois jeunes de l'Intérieur (11 500 environ en 2003) et de la Justice (un peu plus de 1 500 en 2003), seuls bénéficiaires d'emplois aidés soumis au droit public, ne figurent pas dans les effectifs.

Pour plus d'informations

- « Les agents de l'État au 31 décembre 2003 », D. Quarré et A. Pauron, *Insee Première*, n° 1034, juillet 2005.

Effectifs des ministères 2

Principales caractéristiques 2.1

Tableau 2-1 : Effectifs réels par catégorie de 1998 à 2003

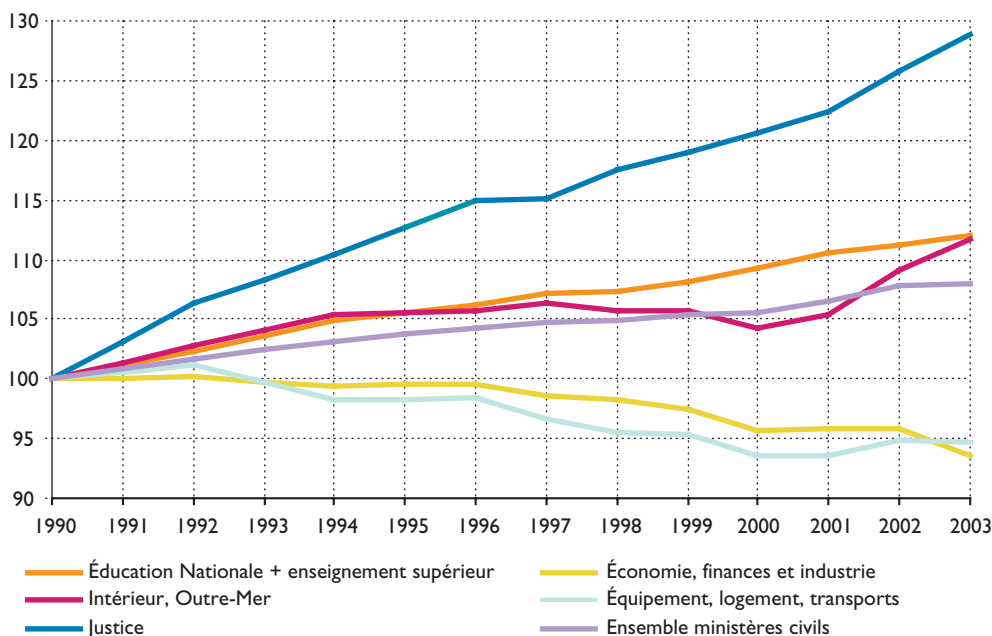
	Effectifs au 31/12/1998	Effectifs au 31/12/1999	Effectifs au 31/12/2000	Effectifs au 31/12/2001	Effectifs au 31/12/2002	Effectifs au 31/12/2003
Total titulaires civils	1 672 592	1 686 780	1 699 463	1 715 457	1 738 470	1 748 010
dont catégorie A	775 188	805 152	836 762	871 054	905 254	931 655
catégorie B	373 567	356 525	337 345	319 973	302 785	285 610
catégorie C	523 837	525 103	525 356	524 430	530 431	530 745
Non-titulaires	198 074	196 413	196 4201	99 600	198 780	184 401
Ouvriers d'État	62 700	62 973	59 374	57 094	56 136	54 863
Total agents civils	1 933 366	1 946 166	1 955 257	1 972 151	1 993 386	1 987 274
Militaires	321 456	319 607	321 261	323 090	324 732	326 156
Total	2 254 822	2 265 773	2 276 518	2 295 241	2 318 118	2 313 430

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Résultats provisoires pour 2003.

Graphique 2-1 : Évolution des effectifs réels des principaux ministères civils
Base 100 au 31 décembre 1990



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Résultats provisoires pour 2003.

2 Effectifs des ministères

2.1 Principales caractéristiques

Tableau 2-2 : Effectifs réels selon la catégorie et le sexe au 31 décembre 2003

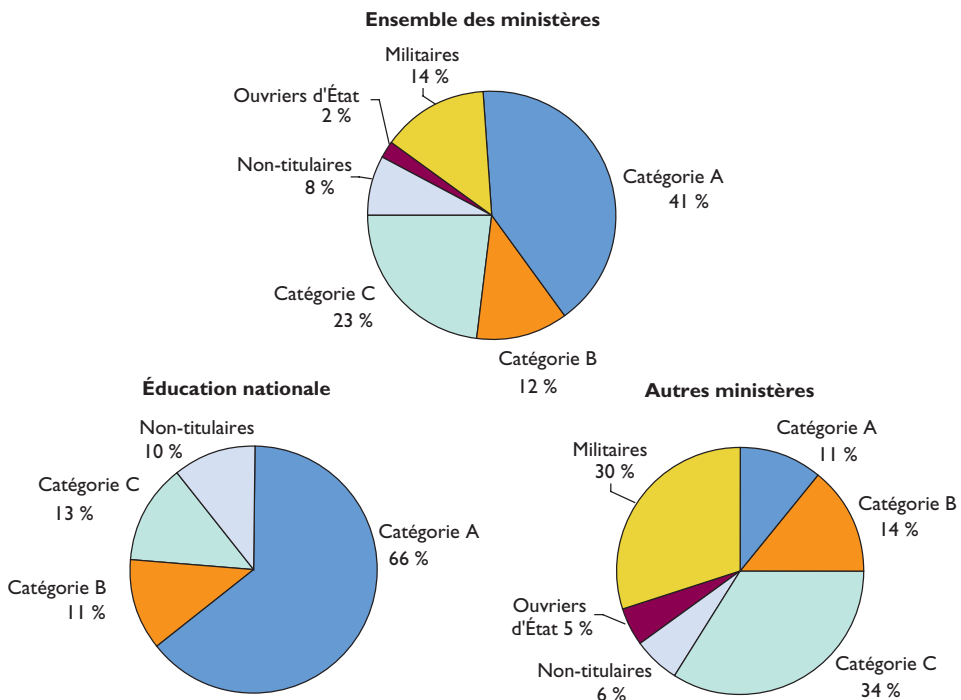
	Total	% de femmes	Éducation nationale	% de femmes	Total hors Éducation nationale	% de femmes
Total des titulaires civils	1 748 010	57,5	1 106 095	64,4	641 915	45,7
dont catégorie A	931 655	58,5	811 227	61,7	120 428	37,4
catégorie B	285 610	64,1	133 926	79,0	151 684	51,0
catégorie C	530 745	52,3	160 942	66,0	369 803	46,3
Non-titulaires	184 401	57,1	122 707	59,2	61 694	53,0
Ouvriers d'État	54 863	14,3	0	0,0	54 863	14,3
Militaires	326 156	11,7	1	100,0	326 155	11,7
Ensemble	2 313 430	50,0	1 228 803	63,9	1 084 627	34,3

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Résultats provisoires.

Graphique 2-2 : Effectifs réels selon la catégorie et le sexe au 31 décembre 2003



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Résultats provisoires.

Effectifs des ministères 2

Principales caractéristiques 2.1

Tableau 2-3 : Effectifs réels des agents de l'État par ministère et par statut au 31 décembre 2003

Ministères	Titulaires	Ouvriers d'État	Non-titulaires	Militaires	Total
Affaires étrangères	9 921	0	9 308	341	19 570
Agriculture	32 279	25	6 553	0	38 857
Culture	12 051	0	1 934	0	13 985
Défense	44 469	43 187	9 052	324 442	421 150
Économie, Finances et Industrie	185 214	3	11 039	30	196 286
Éducation nationale	977 453	0	91 313	1	1 068 767
Emploi et Solidarité	23 913	0	4 439	3	28 355
Enseignement supérieur	122 877	0	18 602	0	141 479
Équipement	98 022	9 461	8 295	618	116 396
Intérieur	166 827	1 476	4 760	1	173 064
Jeunesse et Sports	5 758	0	1 791	0	7 549
Justice	66 192	0	4 446	0	70 638
Outre-mer	1 491	27	502	720	2 740
Recherche	7	0	11 001	0	11 008
Services du Premier ministre	1 536	684	1 366	0	3 586
Total	1 748 010	54 863	184 401	326 156	2 313 430

DGAPP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Résultats provisoires.

Tableau 2-4 : Effectifs des agents de l'État convertis en équivalents temps plein au 31 décembre 2003

Ministères	Titulaires	Ouvriers d'État	Non-titulaires	Militaires	Total
Affaires étrangères	9 811	0	8 691	341	18 843
Agriculture	30 841	25	3 780	0	34 646
Culture	11 702	0	1 737	0	13 439
Défense	42 877	42 086	8 205	324 442	417 609
Économie, Finances et Industrie	174 465	3	7 014	30	181 512
Éducation nationale	935 635	0	75 879	1	1 011 515
Emploi et Solidarité	22 564	0	3 670	3	26 237
Enseignement supérieur	120 043	0	16 006	0	136 049
Équipement	95 260	9 320	6 390	618	111 589
Intérieur	164 001	1 451	3 699	1	169 152
Jeunesse et Sports	5 619	0	911	0	6 530
Justice	64 209	0	2 719	0	66 928
Outre-mer	1 474	27	450	720	2 671
Recherche	4	0	6 808	0	6 812
Services du Premier ministre	1 495	668	1 088	0	3 250
Total	1 680 001	53 579	147 045	326 156	2 206 781

DGAPP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Résultats provisoires.

2 Effectifs des ministères

2.1 Principales caractéristiques

Tableau 2-5 : Effectifs réels des titulaires civils par ministère et par catégorie hiérarchique au 31 décembre 2003

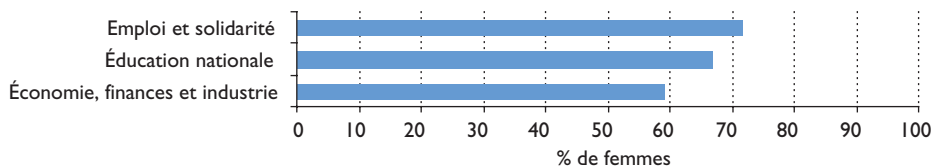
Ministères	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Total titulaires civils	
	Effectifs	% de femmes	Effectifs	% de femmes	Effectifs	% de femmes	Effectifs	% de femmes
Affaires étrangères	4 802	22,1	1 195	41,0	3 924	66,4	9 921	41,9
Agriculture	14 856	42,9	7 880	47,6	9 543	69,6	32 279	52,0
Culture	4 135	46,7	2 245	60,4	5 671	53,7	12 051	52,6
Défense	5 503	25,0	12 686	39,5	26 280	69,6	44 469	55,5
Économie, Finances et Industrie	43 733	38,8	57 851	58,7	83 630	70,0	185 214	59,1
Éducation nationale	725 252	64,8	121 365	80,3	130 836	65,8	977 453	66,8
Emploi et Solidarité	5 896	53,9	7 486	71,6	10 531	81,4	23 913	71,5
Enseignement supérieur	82 358	36,1	12 000	65,6	28 519	66,8	122 877	46,1
Équipement	15 618	24,8	24 656	28,6	57 748	31,2	98 022	29,5
Intérieur	11 818	27,4	21 267	38,9	133 742	28,4	166 827	29,6
Jeunesse et Sports	3 610	21,4	561	80,2	1 587	70,6	5 758	40,7
Justice	13 277	51,0	15 902	73,9	37 013	43,9	66 192	52,5
Outre-Mer	290	29,7	295	59,0	906	71,2	1 491	60,7
Recherche	7	57,1	0	0,0	0	0,0	7	57,1
Services du Premier ministre	500	46,6	221	65,6	815	63,4	1 536	58,3
Total	931 655	58,5	285 610	64,1	530 745	52,3	1 748 010	57,5

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Résultats provisoires.

Graphique 2-3 : Les ministères à fort taux de féminisation

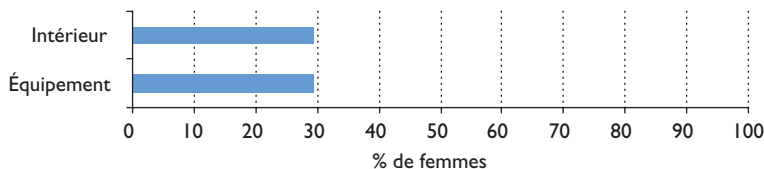


DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Résultats provisoires.

Graphique 2-4 : Les ministères à faible taux de féminisation



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

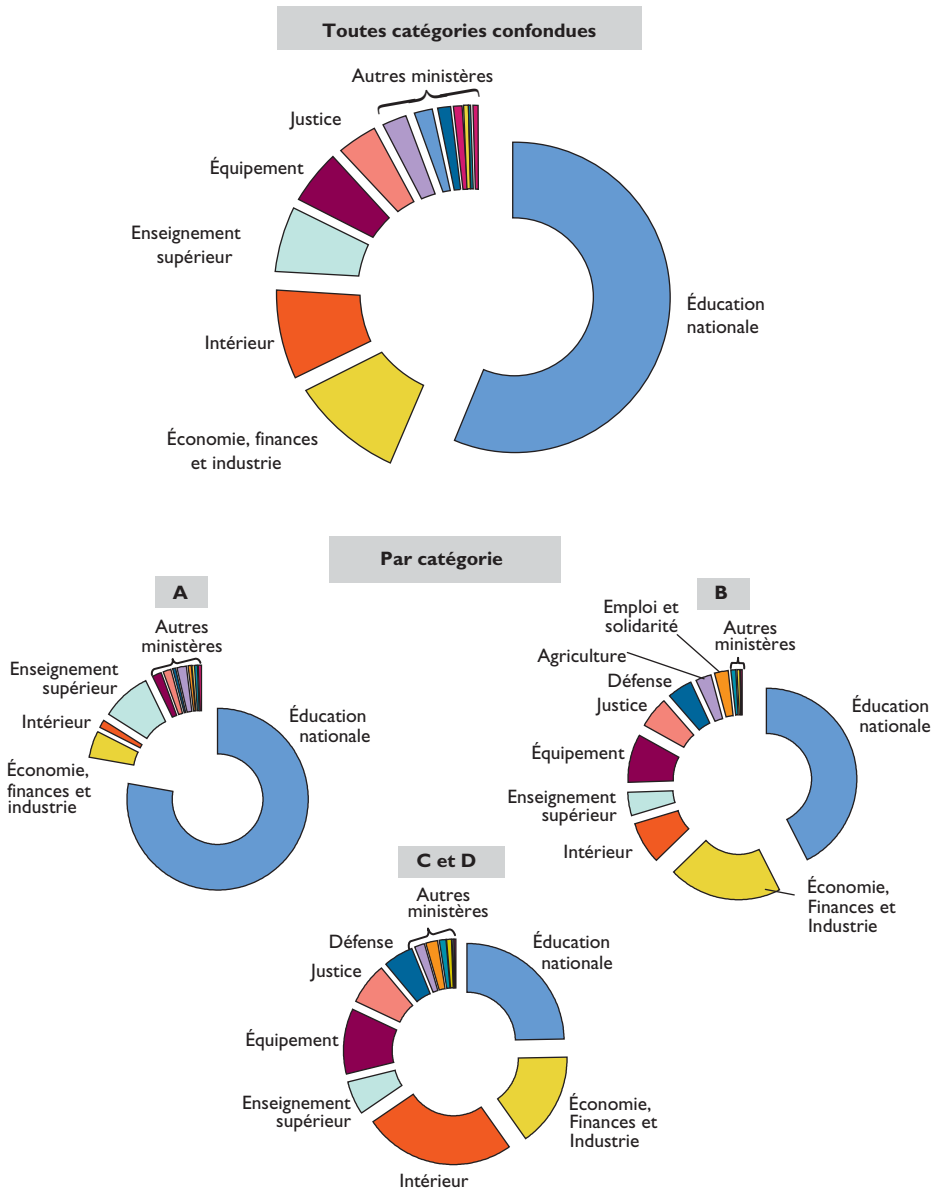
Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Résultats provisoires.

Effectifs des ministères 2

Principales caractéristiques 2.1

Graphique 2-5 : Répartition des titulaires civils par ministère



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.
Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.
Résultats provisoires.

2 Effectifs des ministères

2.1 Principales caractéristiques

Tableau 2-6 : Répartition des agents de l'État selon la catégorie socioprofessionnelle et le sexe au 31 décembre 2003

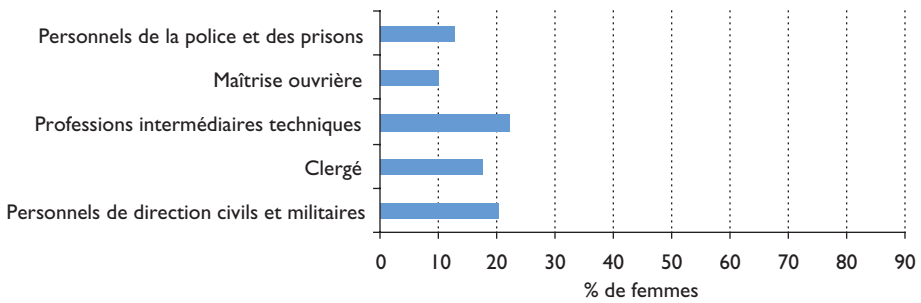
	Hommes		Femmes		Ensemble		% de femmes
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
Cadres et professions intellectuelles supérieures	455 188	39,4	574 401	49,6	1 029 589	44,5	55,8
Personnels de direction civils et militaires	6 671	0,6	1 706	0,1	8 377	0,4	20,4
Magistrats	3 702	0,3	4 026	0,3	7 728	0,3	52,1
Cadres administratifs	49 019	4,2	38 155	3,3	87 174	3,8	43,8
Cadres techniques	27 312	2,4	9 832	0,9	37 144	1,6	26,5
Officiers toutes armes et tous services	36 639	3,2	3 553	0,3	40 192	1,7	8,8
Professeurs de l'enseignement supérieur, chercheurs	48 413	4,2	25 834	2,2	74 247	3,2	34,8
Personnels de direction, d'inspection et d'orientation du second degré	16 874	1,5	19 642	1,7	36 516	1,6	53,8
Professeurs agrégés, certifiés et assimilés	255 348	22,1	459 351	39,7	714 699	30,9	64,3
Enseignants SAI, enseignants en coopération chercheurs SAI	9 056	0,8	7 255	0,6	16 311	0,7	44,5
Professions médicales ; pharmaciens, vétérinaires, psychologues	1 135	0,1	2 631	0,2	3 766	0,2	69,9
Professions culturelles	1 019	0,1	2 416	0,2	3 435	0,1	70,3
Professions intermédiaires	354 806	30,7	260 418	22,5	615 224	26,6	42,3
Professeurs de collège et maîtres auxiliaires	10 302	0,9	12 829	1,1	23 131	1,0	55,5
Instituteurs et assimilés	20 665	1,8	75 551	6,5	96 216	4,2	78,5
Maîtres d'internats, surveillants d'externat	15 622	1,4	26 976	2,3	42 598	1,8	63,3
Professions intellectuelles diverses	591	0,1	1 798	0,2	2 389	0,1	75,3
Professions intermédiaires de la santé et du travail social	3 525	0,3	16 346	1,4	19 871	0,9	82,3
Clergé	1 382	0,1	294	0,0	1 676	0,1	17,5
Professions intermédiaires administratives	38 569	3,3	83 429	7,2	121 998	5,3	68,4
Professions intermédiaires de la police et des prisons	9 674	0,8	2 357	0,2	12 031	0,5	19,6
Professions intermédiaires techniques	38 159	3,3	10 803	0,9	48 962	2,1	22,1
Agents techniques	8 989	0,8	5 123	0,4	14 112	0,6	36,3
Maîtrise ouvrière	36 152	3,1	3 961	0,3	40 113	1,7	9,9
Sous-officiers	171 176	14,8	20 951	1,8	192 127	8,3	10,9
Employés	265 751	23,0	302 619	26,2	568 370	24,6	53,2
Employés	49 119	4,2	203 392	17,6	252 511	10,9	80,5
Personnels de service	26 775	2,3	64 103	5,5	90 878	3,9	70,5
Vacataires, personnels divers	4 661	0,4	5 968	0,5	10 629	0,5	56,1
Personnels de la police et des prisons	105 921	9,2	15 608	1,3	121 529	5,3	12,8
Militaires	79 275	6,9	13 548	1,2	92 823	4,0	14,6
Ouvriers	80 504	7,0	19 742	1,7	100 246	4,3	19,7
Ensemble	1 156 250	100,0	1 157 180	100,0	2 313 430	100,0	50,0

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Résultats provisoires.

Graphique 2-6 : Les catégories socioprofessionnelles les moins féminisées

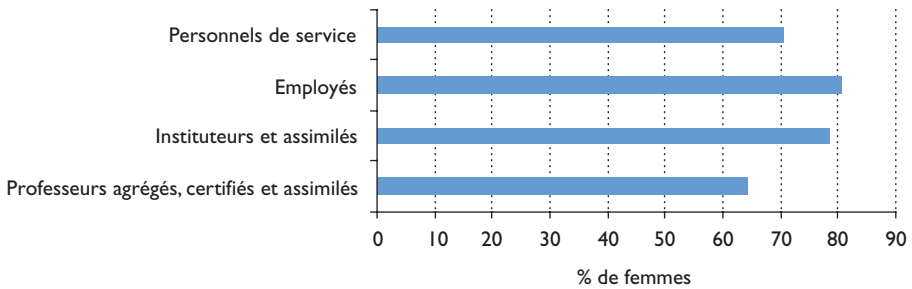


DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Résultats provisoires.

Graphique 2-7 : Les catégories socioprofessionnelles les plus féminisées

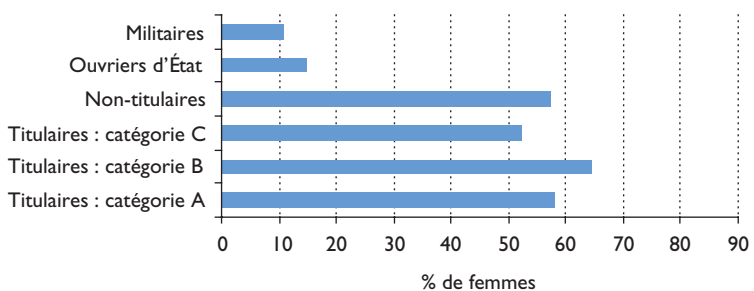


DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Résultats provisoires.

Graphique 2-8 : Part des femmes selon la catégorie



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Résultats provisoires.

2 Effectifs des ministères

2.1 Principales caractéristiques

Tableau 2-7 : Effectifs réels des agents de l'État par région et par ministère au 31 décembre 2003

Régions	Éducation nationale, universités, Jeunesse et Sports	Économie, Finances et Industrie	Intérieur et Outre-mer	Équipement, Logement Transports	Justice	Agriculture	Autres ministères civils	Total (y compris Défense)
Alsace	36 489	4 914	4 624	2 615	2 184	841	766	62 724
Aquitaine	54 605	8 743	7 115	6 414	3 047	2 210	1 630	109 777
Auvergne	25 273	5 203	2 867	3 772	1 425	1 612	795	48 358
Basse-Normandie	27 330	3 895	2 148	2 968	1 394	1 260	714	47 794
Bourgogne	31 522	4 804	3 398	4 149	2 755	1 812	884	58 034
Bretagne	46 457	8 136	5 236	6 436	2 403	2 642	1 401	111 689
Centre	45 628	6 529	4 477	4 608	2 344	1 641	1 265	87 968
Champagne-Ardenne	28 397	4 081	3 272	3 508	1 482	1 182	720	57 672
Corse	5 723	1 215	1 278	1 197	506	306	311	12 522
Franche-Comté	25 145	3 427	2 140	2 552	918	979	642	44 564
Haute-Normandie	36 752	5 097	4 347	2 960	1 813	650	811	56 621
Île-de-France	244 566	50 864	60 515	16 161	17 844	4 132	22 757	481 310
Languedoc-Roussillon	44 842	7 340	6 359	4 901	2 299	1 767	1 403	84 008
Limousin	14 568	2 369	1 597	1 989	738	1 201	634	27 351
Lorraine	51 387	6 050	5 580	4 585	2 996	1 294	1 132	101 239
Midi-Pyrénées	53 036	8 372	5 953	8 722	2 489	3 176	1 475	99 587
Nord-Pas-de-Calais	82 562	10 082	10 932	5 435	4 163	816	1 613	124 040
Pays de la Loire	49 350	9 203	4 503	5 271	2 582	2 496	2 755	89 241
Picardie	38 014	4 449	2 510	3 208	1 782	977	912	61 657
Poitou-Charentes	31 707	5 281	2 680	3 338	1 472	1 715	854	61 388
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	86 778	13 298	15 137	7 570	6 170	1 534	2 306	188 733
Rhône-Alpes	113 567	15 324	12 627	9 905	5 051	3 557	2 706	185 331
Dom	45 486	4 519	4 633	3 210	2 233	896	1 231	68 279
Tom	9 182	749	1 640	829	547	143	280	17 672
Étranger	437	2 342	236	93	1	18	15 499	25 871
Total	1 228 803	196 286	175 804	116 396	70 638	38 857	65 496	2 313 430

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Résultats provisoires

Effectifs des ministères 2

Principales caractéristiques 2.1

Tableau 2-8 : Effectifs des agents de l'État par région et par département au 31 décembre 2003

Région et département	Effectifs	Région et département	Effectifs	Région et département	Effectifs
Alsace	62 724	Franche-Comté	44 564	Pays de la Loire	89 241
Bas-Rhin	33 848	Doubs	18 064	Loire-Atlantique	34 188
Haut-Rhin	19 702	Haute-Saône	6 548	Maine-et-Loire	16 203
Aquitaine	109 777	Jura	7 487	Mayenne	6 241
Dordogne	10 543	Territoire de Belfort	4 491	Sarthe	13 455
Gironde	46 771	Haute-Normandie	56 621	Vendée	9 158
Landes	8 950	Eure	14 371	Picardie	61 657
Lot-et-Garonne	8 090	Seine-Maritime	38 886	Aisne	14 990
Pyrénées-Atlantiques	16 561	Île-de-France	481 310	Oise	19 796
Auvergne	48 358	Essonne	37 187	Somme	17 923
Allier	9 570	Hauts-de-Seine	43 554	Poitou-Charentes	61 388
Cantal	4 543	Paris	158 492	Charente	9 888
Haute-Loire	5 061	Seine-et-Marne	36 159	Charente-Maritime	16 426
Puy-de-Dôme	24 016	Seine-Saint-Denis	45 974	Deux-Sèvres	8 198
Basse-Normandie	47 794	Val-d'Oise	31 506	Vienne	15 086
Calvados	20 302	Val-de-Marne	41 618	Provence-Alpes-Côte-d'Azur	188 733
Manche	15 642	Yvelines	44 850	Alpes-de-Haute-Provence	4 573
Orne	7 441	Languedoc-Roussillon	84 008	Alpes-Maritimes	27 970
Bourgogne	58 034	Aude	8 622	Bouches-du-Rhône	63 721
Côte-d'Or	19 892	Gard	16 631	Hautes-Alpes	4 512
Nièvre	6 756	Hérault	30 457	Var	31 816
Saône-et-Loire	14 719	Lozère	2 809	Vaucluse	13 600
Yonne	9 326	Pyrénées-Orientales	11 630	Rhône-Alpes	185 331
Bretagne	111 689	Limousin	27 351	Ain	12 716
Côtes-d'Armor	12 730	Corrèze	7 025	Ardèche	6 298
Finistère	26 309	Creuse	4 320	Drôme	11 207
Ille-et-Vilaine	30 460	Haute-Vienne	12 627	Haute-Savoie	15 069
Morbihan	6 591	Lorraine	101 239	Isère	34 261
Centre	87 968	Meurthe-et-Moselle	27 073	Loire	18 088
Cher	9 687	Meuse	6 559	Rhône	57 162
Eure-et-Loir	10 461	Moselle	32 594	Savoie	11 653
Indre	7 356	Vosges	10 929	Dom	68 279
Indre-et-Loire	15 618	Midi-Pyrénées	99 587	Guadeloupe	15 186
Loir-et-Cher	8 237	Ariège	4 353	Guyane	7 858
Loiret	19 790	Gers	4 847	Martinique	14 453
Champagne-Ardenne	57 672	Haute-Garonne	43 818	Réunion	25 043
Ardennes	8 827	Hautes-Pyrénées	7 033	Tom	17 672
Aube	8 841	Lot	4 933	Mayotte	1 015
Haute-Marne	6 440	Tarn	8 653	Nouvelle-Calédonie	4 298
Marne	20 648	Tarn-et-Garonne	6 091	Polynésie Française	7 649
Corse	12 522	Nord-Pas-de-Calais	124 040	Saint-Pierre-et-Miquelon	582
Corse-du-Sud	5 403	Nord	76 817	Terres australes et antarctiques	19
Haute-Corse	5 392	Pas-de-Calais	40 205	Wallis et Futuna	461
				Étranger	25 871
				Total	2 313 430

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Résultats provisoires.

Les militaires de la Défense figurent dans les totaux « régions », mais pas dans les lignes « départements ».

Ces effectifs sont compris hors emplois aidés et hors enseignement privé sous contrat, c'est pourquoi, ils diffèrent du tableau 1-16.

2 Effectifs des ministères

2.2 Non-titulaires

Le statut général pose le principe que les emplois civils permanents de l'État à temps complet sont occupés par des titulaires. Dans le respect de ce principe, l'emploi de non-titulaires est néanmoins prévu par certaines dispositions législatives. Les ministères en emploient 184 401 fin 2003. Ils sont le plus souvent de niveau A (44 %) mais le niveau B est important (34 %). Le niveau C, enfin, représente 22 %. Cette structure est assez différente de celle observée chez les titulaires où l'écart entre les catégories A et B est beaucoup plus grand (53 % en A, 16 % en B) et où la catégorie C est plus importante (31 %).

Le nouveau dispositif d'aide à l'emploi créant les « assistants d'éducation » en 2003 remplace les MI-SE et les emplois jeunes. Il a modifié la répartition des non-titulaires entre ministères et établissements publics. Cette mesure s'est traduite par l'affectation aux budgets des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) de 16 100 postes d'assistants d'éducation et s'est accompagnée de la suppression de 13 300 postes occupés par des maîtres d'internat et surveillants d'externat (MI-SE), comptés dans les effectifs des ministères de l'Éducation nationale et de l'Agriculture. Aussi le nombre de non-titulaires est-il passé, dans les ministères, de 198 800 en 2002, à 184 400 en 2003 (- 7,2 %). Cette baisse est liée, pour une grande part, à ce nouveau dispositif.

Une moitié de non-titulaires relève de catégories très spécifiques n'ayant pas vocation à être exercées par des titulaires. En 2003, 92 900 personnes appartiennent à des catégories d'emplois qui ne peuvent être occupées que par des non-titulaires en raison du caractère particulier des missions accomplies ou en raison de leur caractère non permanent. La dimension particulière des fonctions occupées place ces catégories de non-titulaires hors du champ de la loi de résorption de l'emploi précaire du 3 janvier 2001. Compte tenu du fait que les fonctions sont, dans certaines de ces catégories, exercées à temps incomplet, on observe qu'en moyenne une personne physique correspond à 0,7 agent converti en équivalent temps plein (ETP).

En croisant définitions juridiques et données statistiques disponibles dans le fichier de paie de l'Insee, on peut identifier les catégories spécifiques de non-titulaires suivantes :

– **les maîtres d'internat et surveillants d'externat** (MI-SE, 39 200 personnes, 31 100 ETP)

sont en diminution (ils étaient 53 300 en 2002) mais ils constituent à eux seuls, fin 2003, encore plus d'un cinquième des non-titulaires de l'État et les deux tiers des non-titulaires de niveau B. Leur emploi est exercé parallèlement à la poursuite d'études supérieures ;

– **les enseignants temporaires et les chercheurs temporaires** (29 700 personnes, 22 800 ETP) représentent 16 % de l'ensemble des non-titulaires. 9 500 sont allocataires de recherche ; les autres exercent notamment des fonctions d'enseignants associés, d'attachés temporaires d'enseignement et de recherche (Ater), d'assistants hospitalo-universitaires. Ces contrats temporaires sont destinés à des personnes qui préparent des concours dans les corps de l'enseignement ou de la recherche ou à des professionnels extérieurs à l'université qui viennent y enseigner à temps partiel ;

– **les recrutés locaux** (9 200 personnes, 8 300 ETP) sont des personnes recrutées à l'étranger ou dans les territoires d'Outre-mer et dont le contrat est soumis aux dispositions juridiques locales. Ils occupent principalement des emplois de service, de surveillance et d'ouvriers mais les emplois de niveau A ou B représentent tout de même presque 40 % des recrutés locaux ;

– **les personnels de service** (7 900 personnes, 4 000 ETP) exercent des tâches spécifiques et sont souvent employés à temps incomplet. En raison de ces particularités, ils étaient considérés, avant la jurisprudence Berkani (1998), comme relevant du droit privé. La loi du 12 avril 2000 a donné aux personnels alors en fonction la possibilité d'opter, avant fin 2000, pour un contrat de droit public de durée indéterminée ou pour le droit privé. Les nouveaux recrutés bénéficient, pour leur part, d'un contrat de droit public. Les intéressés sont principalement employés par trois ministères ayant d'importants services déconcentrés : l'Économie, l'Intérieur, l'Équipement ;

– **les cas particuliers** (7 100 personnes, 3 000 en ETP) concernent des situations plus ponctuelles d'emploi temporaire ou particulier. On citera par exemple les assistants de justice, les académiciens ou les aumôniers des prisons. Cette catégorie comprend également des personnes occupant, au sein de l'État, une activité secondaire. La conversion des effectifs de cette catégorie en ETP (0,4 ETP pour une personne physique) montre bien le caractère accessoire de ces emplois.

En dehors de ces catégories spécifiques de non-titulaires, d'autres emplois peuvent, à titre dérogatoire, être ouverts au recrutement de non-titulaires pour assurer une certaine souplesse de gestion. **Ces « autres non-titulaires » représentent 91 500 personnes (77 800 ETP), soit 4 % de l'emploi des ministères.** La moitié environ d'entre eux ont travaillé 12 mois en 2003 (et 57 % ont travaillé 10 mois ou plus). Ces agents bénéficient, dans leur grande majorité, de contrats à durée déterminée : les seuls agents autorisés par la loi à bénéficier de contrats à durée indéterminée étant essentiellement ceux recrutés avant juillet 1983 et ceux correspondant à un besoin permanent impliquant un service à temps incomplet. La loi en cours d'adoption, transposant à la fonction publique française la directive européenne du 28 juin 1999 sur le travail à durée déterminée, va permettre, sous certaines conditions, la reconduction de contrats à durée déterminée en contrats à durée indéterminée.

Une partie de ces « autres non-titulaires » est potentiellement éligible au plan de résorption de l'emploi précaire, sous réserve qu'ils remplissent les conditions de nature de contrat, de nature de fonctions exercées, d'ancienneté et de diplôme. **Entre 2001 et 2005, les mesures de titularisation ont permis d'ouvrir 31 300 postes à la résorption de l'emploi précaire**, auxquels s'ajoutent les recrutements par examen professionnel (hors ouverture de postes). Entre 2001 et 2003, soit trois ans après le début du plan, 20 100 personnes ont été titularisées sur des postes ouverts à ce type de recrutement et 5 400 par examen professionnel. Néanmoins, ce dispositif ne constitue pas l'unique voie de recrutement possible : 13 % des personnes qui ont été recrutées en dehors de la voie des concours réservés en 2003 dans la fonction publique de l'État étaient des non-titulaires.

III Définitions et méthodes

La combinaison pertinente de certaines informations statistiques contenues dans le fichier de paie de l'Insee a permis d'établir une typologie statistique des non-titulaires qui s'articule avec la typologie juridique. Le fichier de paie ne comporte pas, en revanche, d'éléments concernant la gestion de la

carrière des agents. La nature juridique du lien des non-titulaires avec l'État (distinction entre contrats de durée déterminée et indéterminée, fondement juridique du contrat notamment) et l'ancienneté des agents (dans l'emploi, depuis le recrutement...) font notamment défaut.

Pour plus d'informations

- Loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, articles 3, 4, 5, 6, 27 et 82.
- Projet de loi n° 413 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique, adopté par l'Assemblée nationale en première lecture le 6 avril 2005.
- Loi n° 2003-400 du 30 avril 2003 relative aux assistants d'éducation.
- Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (dite loi Berkani), visant certains personnels d'entretien, de gardiennage, de restauration et les agents recrutés par les services de l'État à l'étranger soumis au droit local.
- Loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale.
- *Les non-titulaires de l'État de 1990 à 2000*, Annie Brenot-Ouldali, Observatoire de l'emploi public, Rapport annuel, octobre 2002, annexe II, La Documentation française, 2003.

2 Effectifs des ministères

2.2 Non-titulaires

Tableau 2-9 : Effectifs réels des non-titulaires par ministère et par catégorie hiérarchique au 31 décembre 2003

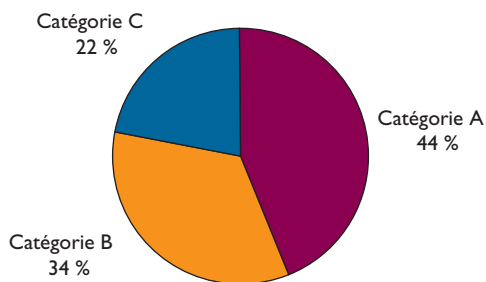
Ministères	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Non renseignée	Total
Affaires étrangères	3 228	883	4 161	1 036	9 308
Agriculture	2 946	1 237	1 442	928	6 553
Culture	859	151	74	850	1 934
Défense	3 031	1 988	3 125	908	9 052
Économie, Finances et Industrie	1 862	657	7 420	1 100	11 039
Éducation nationale	30 102	48 468	11 803	940	91 313
Emploi et Solidarité	2 147	259	1 546	487	4 439
Enseignement supérieur	14 710	741	3 005	146	18 602
Équipement	2 902	1 269	1 974	2 150	8 295
Intérieur	1 079	486	3 045	150	4 760
Jeunesse et Sports	689	261	262	579	1 791
Justice	590	1 890	608	1 358	4 446
Outre-mer	57	97	237	111	502
Recherche	11 000		1		11 001
Services du Premier ministre	757	397	92	120	1 366
Total	75 959	58 784	38 795	10 863	184 401

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

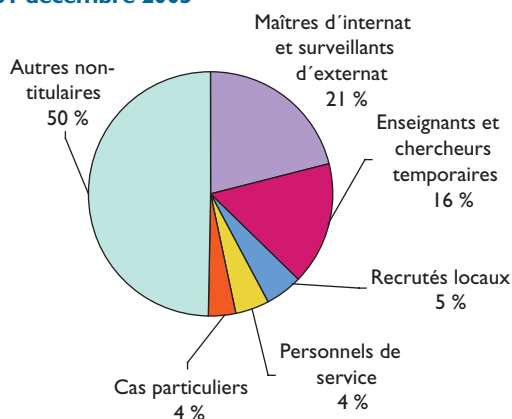
Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Résultats provisoires.

Graphique 2-9 : Agents non-titulaires par catégorie hiérarchique, au 31 décembre 2003



Graphique 2-10 : Typologie des non-titulaires au 31 décembre 2003



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Résultats provisoires.

Effectifs des ministères 2

Non-titulaires 2.2

Tableau 2-10 : Typologie des non-titulaires au 31 décembre 2003

Ministères	Catégories spécifiques de non-titulaires						Total	Autres non-titulaires	Total non-titulaires
	Maîtres d'internat et surveillants d'externat	Enseignants et chercheurs temporaires	Recrutés locaux	Personnels de service	Cas particuliers				
Affaires étrangères	0	11	5 072	420	732	6 235	3 073	9 308	
Agriculture	974	1	33	101	85	1 194	5 359	6 553	
Culture	0	2	2	19	23	46	1 888	1 934	
Défense	93	0	1 052	683	647	2 475	6 577	9 052	
Économie, Finances et Industrie	0	0	868	4 196	1 295	6 359	4 680	11 039	
Éducation nationale	38 052	6 060	1 365	66	155	45 698	45 615	91 313	
Emploi et Solidarité	0	0	25	67	389	481	3 958	4 439	
Enseignement supérieur	16	12 537	41	2	329	12 925	5 677	18 602	
Équipement	0	17	163	1 107	615	1 902	6 393	8 295	
Intérieur	0	46	121	857	390	1 414	3 346	4 760	
Jeunesse et Sports	14	0	31	5	854	904	887	1 791	
Justice	1	0	75	272	1 530	1 878	2 568	4 446	
Outre-mer	0	0	312	60	0	372	130	502	
Recherche	0	11 000	0	0	0	11 000	1	11 001	
Services du Premier ministre	0	0	12	0	28	40	1 326	1 366	
Total	39 150	29 674	9 172	7 855	7 072	92 923	91 478	184 401	

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Résultats provisoires.

Tableau 2-11 : Typologie des non-titulaires : effectifs convertis en équivalents temps plein au 31 décembre 2003

Ministères	Catégories spécifiques de non-titulaires						Total	Autres non-titulaires	Total non-titulaires
	Maîtres d'internat et surveillants d'externat	Enseignants et chercheurs temporaires	Recrutés locaux	Personnels de service	Cas particuliers				
Affaires étrangères	0	11	4 592	389	731	5 723	2 968	8 691	
Agriculture	791	1	29	48	20	889	2 891	3 780	
Culture	0	2	2	12	11	27	1 710	1 737	
Défense	78	0	1 049	654	352	2 133	6 071	8 205	
Économie, Finances et Industrie	0	0	767	1 401	638	2 806	4 208	7 014	
Éducation nationale	30 217	5 028	1 196	54	96	36 590	39 289	75 879	
Emploi et Solidarité	0	0	25	36	133	195	3 475	3 670	
Enseignement supérieur	16	10 917	37	2	22	10 995	5 011	16 006	
Équipement	0	14	162	617	146	939	5 451	6 390	
Intérieur	0	8	100	595	188	891	2 807	3 699	
Jeunesse et Sports	9	0	6	1	118	134	777	911	
Justice	0	0	60	142	568	771	1 948	2 719	
Outre-mer	0	0	281	47	0	328	122	450	
Recherche	0	6 808	0	0	0	6 808	0	6 808	
Services du Premier ministre	0	0	11	0	13	24	1 063	1 088	
Total	31 111	22 789	8 316	4 000	3 036	69 253	77 792	147 045	

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Résultats provisoires.

2 Effectifs des ministères

2.3 Âge des agents de l'État

Les pyramides des âges des agents des différents ministères sont le résultat des politiques de recrutement passées. Pour l'ensemble des ministères civils, des recrutements très importants ont eu lieu entre le début des années soixante jusqu'au milieu des années quatre-vingt. Par rapport à cette tendance globale, le rythme des embauches a été irrégulier à l'Intérieur, plus stable à l'Éducation nationale et parfois ralenti à l'Équipement et à l'Économie. Dans ces deux derniers ministères, la part des plus de 50 ans est, en conséquence, importante et l'âge moyen élevé (44,7 et 45,4 ans).

Par ailleurs, les fonctionnaires ne prennent pas leur retraite au même âge dans les différents ministères. En particulier, dans certains métiers comme les policiers, les instituteurs ou les gardiens de prison, on peut cesser son activité à partir de 55, voire 50 ans. **Les âges moyens moins élevés des ministères de l'Intérieur (40,2) de l'Éducation nationale (41,8) et de la Justice (42,0 ans) traduisent cet état de faits.**

La part des agents de plus de 50 ans est de 31 % en 2003 chez les titulaires civils, alors qu'elle n'était que de 17 % en 1980 et 19 % en 1990. **Hors Éducation nationale, près de 40 % des cadres ont plus de 50 ans, cette proportion atteignant même 45 % chez les hommes.**

Même si le vieillissement de la population active est général, le poids relatif des personnes ayant atteint l'âge de 50 ans est plus élevé dans l'État

que dans les deux autres fonctions publiques et dans le secteur privé. **Les départs à la retraite nombreux ont déjà commencé et devraient s'accroître dans les années à venir, au moins jusqu'en 2009 où la génération du baby-boom, très présente dans l'Éducation nationale, aura dans sa grande majorité cessé son activité.** La réforme des retraites de 2003, en allongeant la durée des cotisations, devrait retarder les départs sans toutefois modifier sensiblement les perspectives de sorties sur la décennie. Cette forte croissance des départs à la retraite dans la fonction publique, mais aussi dans le secteur privé, risque d'accroître les tensions sur le marché du travail, notamment pour les plus qualifiés.

La répartition par âge et par région met en évidence **l'âge plus élevé des agents de toutes les régions du Sud-Sud-Ouest avec des âges moyens globaux compris entre 42 et 43 ans, tandis que l'Île-de-France, la Picardie, la Franche-Comté et surtout la Lorraine et Champagne-Ardenne (seules régions métropolitaines dont l'âge moyen est inférieur à 40 ans) sont les régions les plus jeunes.**

Cette différence d'âge entre le Nord et le Sud s'explique par le déséquilibre entre l'origine géographique des agents et la répartition géographique des emplois. Une mobilité géographique importante en résulte, les originaires des régions excédentaires comblant dans un premier temps les insuffisances des régions déficitaires et regagnant ultérieurement leur région d'origine.

Pour plus d'informations

- « Les sorties de fonction à l'horizon 2018 : à partir de 2009, retour au calme progressif », Pierre Massal, *Point Stat*, n° 02-02, DGAFP, avril 2002.
- « Mobilité et retour au pays des agents de l'État », Pierre Massal, *Point Stat*, n° 6-2005, DGAFP, février 2005.

Effectifs des ministères 2

Âge des agents de l'État 2.3

Tableau 2-12 : Répartition des agents de l'État au 31 décembre 2003 selon le ministère, l'âge et le sexe

Ministères	Effectif total			% de moins de 30 ans		% de 50 ans et plus	
	Hommes	Femmes	% de femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Affaires étrangères	11 374	8 196	41,9	9,2	13,7	37,8	33,3
Agriculture	18 832	20 025	51,5	12,4	14,4	34,6	27,0
Culture	6 600	7 385	52,8	5,5	8,2	38,6	32,6
Défense	348 035	73 115	17,4	34,4	35,5	9,9	15,9
Économie, Finances et Industrie	79 134	117 152	59,7	8,1	6,2	36,7	37,0
Éducation nationale	356 684	712 083	66,6	15,2	18,9	31,1	27,2
Emploi et Solidarité	8 217	20 138	71,0	7,2	7,7	41,5	30,4
Enseignement supérieur	76 085	65 394	46,2	9,8	10,7	39,2	34,9
Équipement	83 568	32 828	28,2	8,6	9,4	34,4	34,7
Intérieur	120 500	52 564	30,4	21,2	17,0	18,4	22,5
Jeunesse et Sports	4 523	3 026	40,1	9,2	10,7	37,2	31,1
Justice	32 981	37 657	53,3	11,7	14,5	23,0	25,3
Outre-mer	1 548	1 192	43,5	16,2	6,3	23,6	35,8
Recherche	6 418	4 590	41,7	97,5	97,9	0,0	0,0
Services du Premier ministre	1 751	1 835	51,2	12,9	9,6	34,9	33,6
Ensemble	1 156 250	1 157 180	50,0	20,4	17,6	24,4	27,9

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Résultats provisoires.

2 Effectifs des ministères

2.3 Âge des agents de l'État

Tableau 2-13 : Âge moyen des agents de l'État au 31 décembre 2003 selon le ministère et le sexe

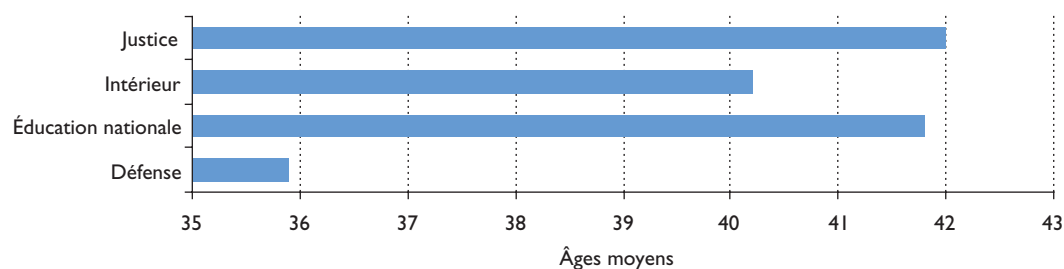
Ministères	Effectif total	Âge moyen		
		Hommes	Femmes	Ensemble
Affaires étrangères	19 570	45,4	43,6	44,6
Agriculture	38 857	43,9	42,1	43,0
Culture	13 985	46,2	44,4	45,2
Défense	421 150	35,7	36,8	35,9
Économie, Finances et Industrie	196 286	44,9	45,8	45,4
Éducation nationale	1 068 767	42,7	41,3	41,8
Emploi et Solidarité	28 355	46,4	44,8	45,3
Enseignement supérieur	141 479	45,1	43,8	44,5
Équipement	116 396	44,7	44,7	44,7
Intérieur	173 064	39,7	41,2	40,2
Jeunesse et Sports	7 549	45,1	43,8	44,6
Justice	70 638	41,9	42,1	42,0
Outre-mer	2 740	41,4	45,5	43,3
Recherche	11 008	26,0	25,8	25,9
Services du Premier ministre	3 586	44,9	44,2	44,6
Ensemble	2 313 430	40,7	41,8	41,3

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Résultats provisoires.

Graphique 2-11 : Les ministères les plus jeunes



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Résultats provisoires.

Effectifs des ministères 2

Âge des agents de l'État 2.3

Tableau 2-14 : Titulaires civils de l'État selon l'âge et le sexe au 31 décembre 2003

	Effectifs	% de femmes de moins de 30 ans	% d'hommes de moins de 30 ans	Part des moins de 30 ans (en %)	% de femmes de 50 ans et plus	% d'hommes de 50 ans et plus	Part des 50 ans et plus (en %)
Catégorie A							
Ensemble	931 655	18,9	10,5	15,4	31,1	39,5	34,5
Éducation nationale	811 227	19,6	11,3	16,4	31,1	38,1	33,8
Hors Éducation nationale	120 428	11,5	7,1	8,8	30,9	45,0	39,7
Catégorie B							
Ensemble	285 610	4,6	6,6	5,3	26,0	27,7	26,6
Éducation nationale	133 926	1,9	2,6	2,0	20,0	16,3	19,2
Hors Éducation nationale	151 684	8,3	8,2	8,2	34,2	32,0	33,1
Catégorie C							
Ensemble	530 745	6,9	14,3	10,5	31,5	21,9	26,9
Éducation nationale	160 942	3,6	4,7	4,0	34,0	27,9	31,9
Hors Éducation nationale	369 803	9,0	16,9	13,3	29,9	20,2	24,7
Ensemble	1 748 010	13,0	11,3	12,3	30,3	31,8	30,9
Éducation nationale	1 106 095	14,6	9,8	12,9	29,9	35,1	31,7
Hors Éducation nationale	641 915	9,2	12,9	11,2	31,2	28,1	29,5

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

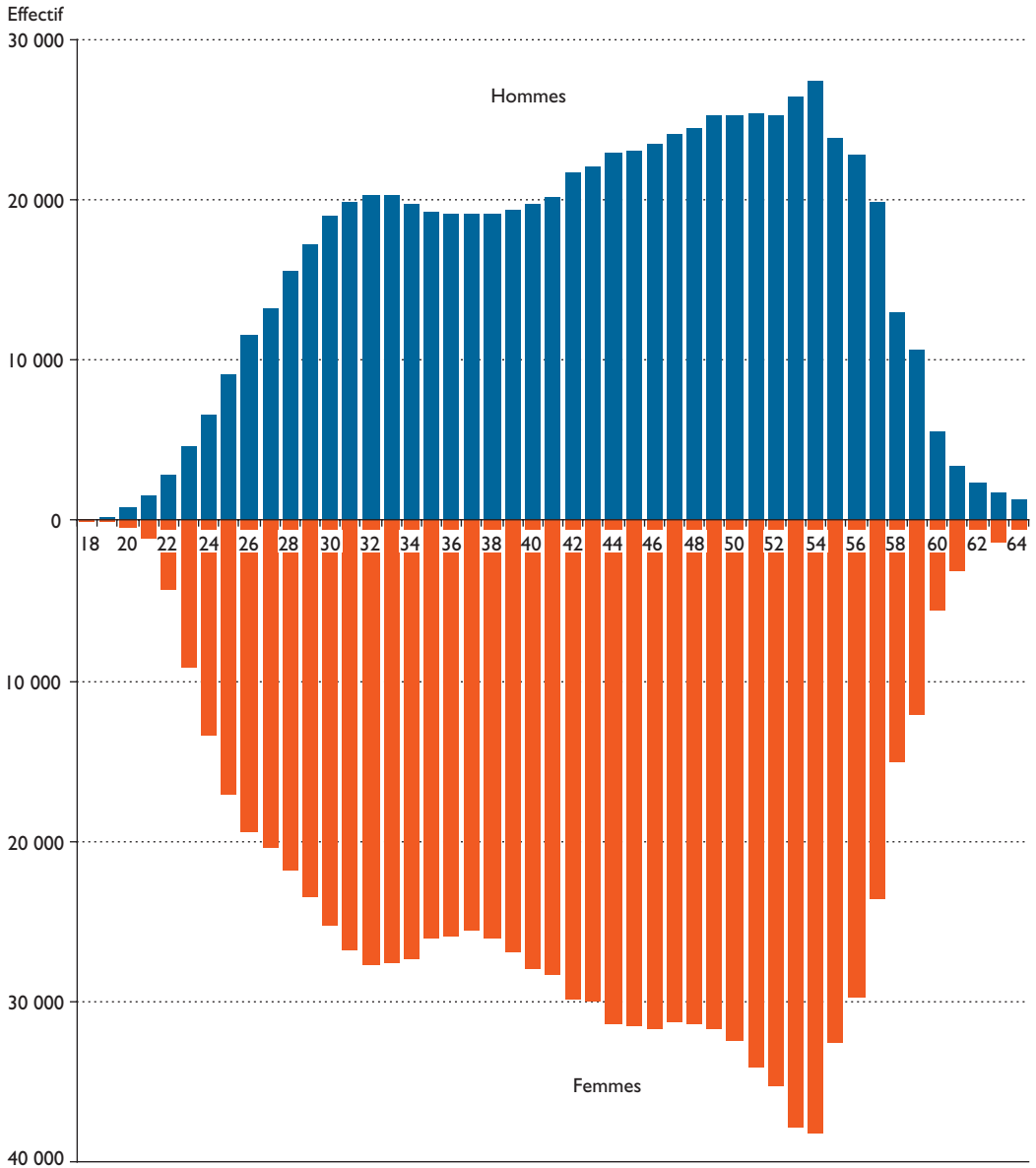
Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Résultats provisoires.

2 Effectifs des ministères

2.3 Âge des agents de l'État

Graphique 2-12 : Pyramide des âges des titulaires civils de l'État
Âge révolu au 31 décembre 2003

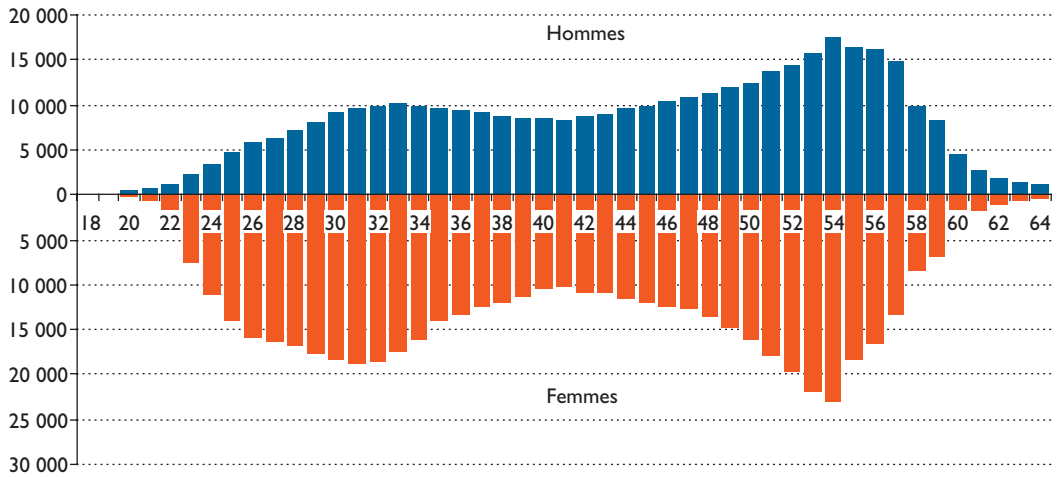


DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Résultats provisoires.

Graphique 2-13 : Pyramide des âges des titulaires civils de l'État de catégorie A
Âge révolu au 31 décembre 2003

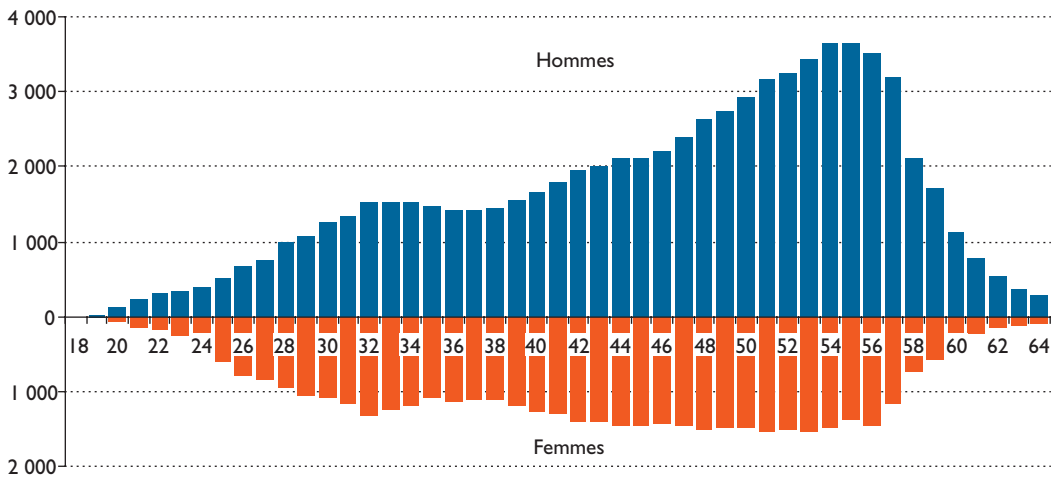


DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Résultats provisoires.

Graphique 2-14 : Pyramide des âges des titulaires civils de l'État de catégorie A
hors Éducation nationale
Âge révolu au 31 décembre 2003



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

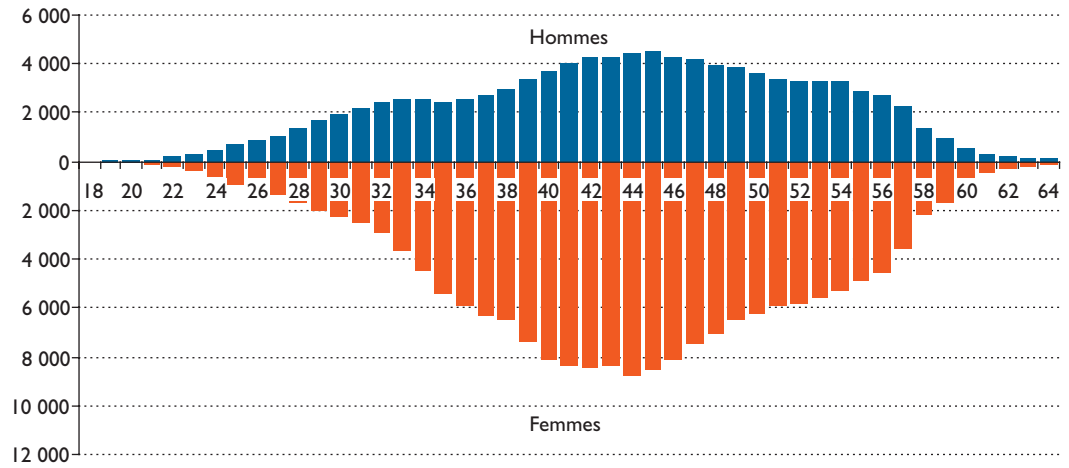
Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Résultats provisoires.

2 Effectifs des ministères

2.3 Âge des agents de l'État

Graphique 2-15 : Pyramide des âges des titulaires civils de l'État de catégorie B
Âge révolu au 31 décembre 2003

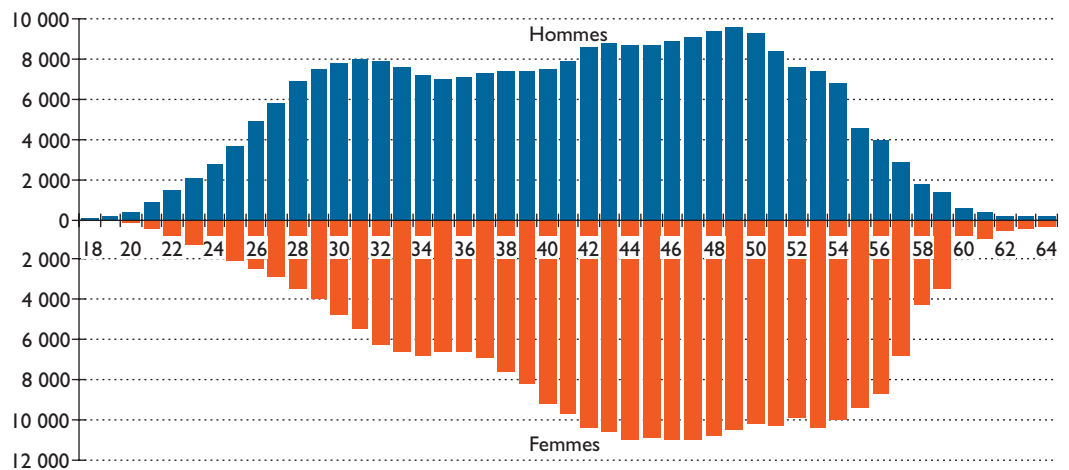


DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Résultats provisoires.

Graphique 2-16 : Pyramide des âges des titulaires civils de l'État de catégorie C
Âge révolu au 31 décembre 2003

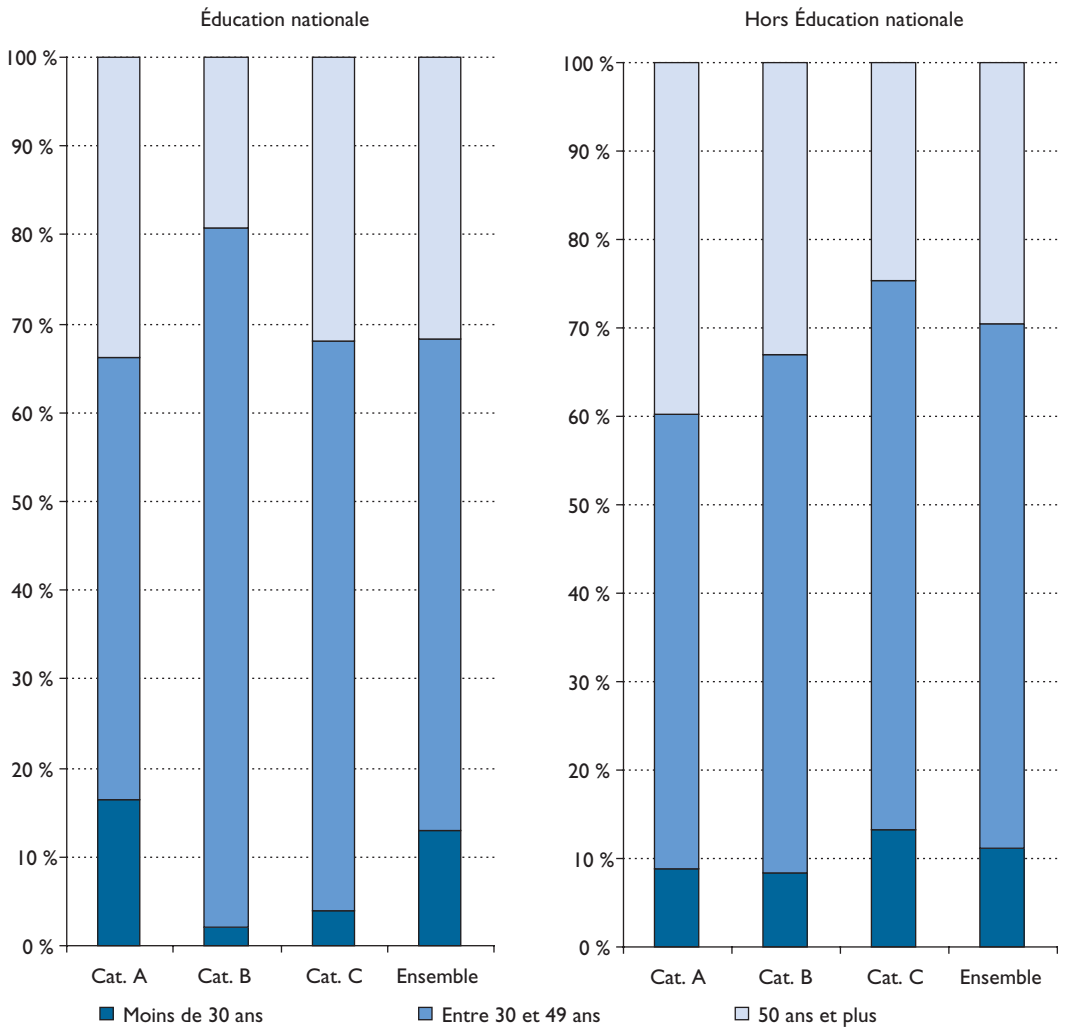


DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Résultats provisoires.

Graphique 2-17 : Les titulaires civils de l'État par catégorie hiérarchique et par âge au 31 décembre 2003



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Résultats provisoires.

2 Effectifs des ministères

2.3 Âge des agents de l'État

Tableau 2-15 : Répartition par âge et par région des agents de l'État au 31 décembre 2003

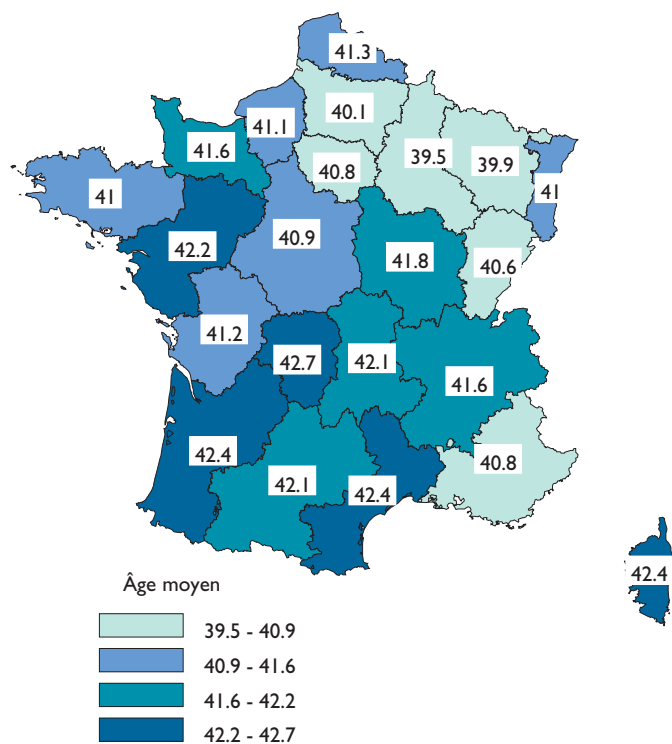
Régions	Part des moins de 30 ans (en %)	Part des 50 ans et plus (en %)	Âge moyen (en années)
Alsace	20,5	25,8	41,0
Aquitaine	15,3	29,0	42,4
Auvergne	16,5	29,1	42,1
Basse-Normandie	16,6	26,3	41,6
Bourgogne	17,2	27,3	41,8
Bretagne	18,7	24,3	41,0
Centre	19,4	24,5	40,9
Champagne-Ardenne	24,6	21,8	39,5
Corse	13,1	27,6	42,4
Franche-Comté	21,4	24,4	40,6
Haute-Normandie	18,0	24,8	41,1
Île-de-France	21,0	25,2	40,8
Languedoc-Roussillon	16,6	29,2	42,2
Limousin	15,1	30,6	42,7
Lorraine	23,9	23,1	39,9
Midi-Pyrénées	17,0	28,8	42,1
Nord-Pas-de-Calais	18,2	26,2	41,3
Pays de la Loire	15,2	27,9	42,2
Picardie	22,1	23,0	40,1
Poitou-Charentes	19,7	26,8	41,2
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	20,5	25,4	40,8
Rhône-Alpes	18,3	27,3	41,6
Dom	11,8	30,9	43,3
Tom	19,7	21,8	41,6
Étranger	23,6	26,2	41,4
Ensemble	19,1	26,1	41,3

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Résultats provisoires.

Figure 2-1 : Âge moyen des agents de l'État par région au 31 décembre 2003



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, exploitation des fichiers de paie.

Résultats provisoires.

2 Effectifs des ministères

2.4 Positions statutaires

En 2002, 2,5 % de fonctionnaires effectuent une mobilité hors de leur administration d'origine, ou dans un autre service, soit parce qu'ils sont mis à disposition d'une autre administration, soit parce qu'ils sont détachés dans un autre corps que leur corps d'origine.

L'importance de cette forme de mobilité varie selon les ministères : plus de 7 % des agents des ministères de la Culture, des Affaires sociales et de l'Agriculture sont mis à disposition ou détachés, 5 % à l'Équipement.

La position « hors cadres » permet aux fonctionnaires d'exercer une activité extérieure à leur administration sans rompre tout lien avec leur corps d'origine. Elle ne concerne que 800 personnes en 2002.

À la fin de l'année 2002, on dénombre 29 000 agents de l'État en disponibilité. Ce sont principalement des femmes (70 %).

La plupart des 8 500 personnes qui bénéficient du congé parental sont aussi des femmes. Cependant, depuis 1998, les hommes peuvent en bénéficier. Ainsi, 293 hommes ont-ils pris un congé parental en 2002.

III Définitions et méthodes

Cette enquête est menée auprès des directions de personnel sur les positions statutaires des agents de l'État, tous les deux ans, depuis 1992. Elle fournit des informations sur le nombre de fonctionnaires civils qui n'exercent pas leur activité dans leur corps d'origine. Ces informations sont issues des systèmes de gestion des ressources humaines des ministères.

Les positions statutaires des fonctionnaires sont définies par la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État, qui constitue le titre II du statut général des fonctionnaires de l'État et des collectivités territoriales.

L'activité, à temps complet ou à temps partiel, est la position ordinaire du fonctionnaire.

La mise à disposition correspond à la situation du fonctionnaire en d'activité. Il est soumis aux mêmes obligations et bénéficie des mêmes droits que les agents de son corps, mais il effectue son service dans une autre administration que la sienne.

Un fonctionnaire en détachement est placé hors de son corps d'origine ; il continue toutefois à jouir des droits à l'avancement et à la retraite attachés à ce corps.

Pour être placé en **position hors cadres**, un fonctionnaire doit remplir une condition de durée de service (quinze ans minimum). À la différence du détachement, il ne bénéficie plus des droits à l'avancement et à la retraite de son ancien corps ; il est soumis au régime d'avancement et de retraite régissant son nouveau poste.

La disponibilité est la position du fonctionnaire placé hors de son administration, ou service d'origine.

Un fonctionnaire en **congé parental** est placé hors de son administration, ou service d'origine, pour élever son enfant. Ce congé est accordé de droit :

– à la mère après un congé de maternité ou d'adoption, ou lors de l'arrivée au foyer d'un enfant n'ayant pas atteint l'âge de la fin de l'obligation scolaire ;

– au père après la naissance de l'enfant, ou un congé d'adoption, ou lors de l'arrivée au foyer d'un enfant n'ayant pas atteint l'âge de la fin de l'obligation scolaire.

Les mêmes droits sont ouverts aux agents non-titulaires.

Pour plus d'informations

- **Rapport annuel de l'Observatoire de l'emploi public 2004, à paraître.**

Effectifs des ministères 2

Positions statutaires 2.4

Tableau 2-16 : Répartition des positions statutaires par sexe au 31 décembre 2002 (1)

	2000	2002			
		Effectifs (2)	Proportion des effectifs (en %)	Hommes	Femmes
Détachements	37 656	36 356	2,2	19 472	16 065
Mises à disposition	4 623	5 163	0,3	2 930	2 093
Hors cadres	1 278	861	0,1	633	212
Disponibilités	28 996	29 279	1,7	8 673	20 602
Congés parentaux	8 922	8 442	0,5	293	8 149

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel des ministères et des établissements publics nationaux.

(1) Cette enquête a lieu tous les deux ans, les années paires. C'est pourquoi les résultats disponibles portent sur 2002.

(2) Le total peut être supérieur à la somme des hommes et des femmes, le sexe et la catégorie n'étant pas toujours renseignés en 2002.

Tableau 2-17 : Répartition des positions statutaires par catégorie hiérarchique au 31 décembre 2002 (1)

	Effectifs (2)	Catégorie A (en %)	Catégorie B (en %)	Catégorie C (en %)	Total
Détachements	36 356	59,8	18,9	19,2	100,0
Mises à disposition	5 163	68,4	11,8	17,1	100,0
Hors cadres	861	71,7	11,7	14,8	100,0
Disponibilités	29 279	45,4	23,2	31,4	100,0
Congés parentaux	8 442	50,7	18,1	31,3	100,0

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : enquête auprès des directions de personnel des ministères et établissements publics nationaux.

(1) Cette enquête a lieu tous les deux ans, les années paires. C'est pourquoi les résultats disponibles portent sur 2002.

(2) Le total peut être supérieur à la somme des hommes et des femmes, le sexe et la catégorie n'étant pas toujours renseignés en 2002.

2 Effectifs des ministères

2.5 Séries longues

Les effectifs des ministères ont progressé de 9 % entre 1982 et 2003. Cette augmentation est concentrée sur le ministère de l'Éducation nationale : la quasi-totalité de 197 000 agents supplémentaires ont rejoint l'Éducation nationale pour faire face à l'augmentation du nombre d'élèves et d'étudiants.

On compte en 21 ans plus de deux fois plus d'enseignants et chercheurs de catégorie A (764 000 en 2003) et davantage d'agents sur des fonctions administratives ou techniques dans les services déconcentrés des ministères.

Hors Éducation nationale, les effectifs sont stables sur la même période (1 085 000) avec des évolutions contrastées selon les ministères. Les ministères de la Justice, de l'Intérieur, de la Culture et de l'Outre-Mer enregistrent de fortes progressions. À l'Intérieur, c'est la partie « hors Police nationale » (les préfectures notamment) qui se développe le plus.

À l'inverse, le ministère de la Défense perd 8 % de ses effectifs, les embauches consécutives à la professionnalisation des armées dans les années 1995 ont permis de compenser en partie les baisses importantes antérieures des effectifs.

En dehors de la Défense, d'autres ministères ont connu une décroissance de leurs effectifs sur la période examinée : **les Affaires étrangères et la Coopération, mais surtout l'Équipement et les Finances dont les effectifs baissent depuis le milieu des années 1980 (respectivement - 6 % et - 5 %).**

La qualification de la fonction publique de l'État a été importante sur ces vingt dernières années : la

structure par catégorie A, B et C, s'est déformée progressivement en faveur de la catégorie A qui représente, en 2003, 53 % des effectifs (32 % en 1982).

Cette évolution est largement imputable à la création, en 1990, du corps des professeurs des écoles, catégorie A, qui se substitue progressivement au corps des instituteurs classés en catégorie B. Elle s'explique aussi par l'augmentation du nombre relatif des enseignants.

En dehors des enseignants, la progression des cadres est surtout marquée chez les personnels non enseignants de l'Éducation nationale, dans la Police nationale et la magistrature. La progression est presque aussi importante pour l'encadrement supérieur (dit A⁺) que pour les cadres dits « A type » des filières techniques et administratives.

En 2003, les femmes représentent 58 % des titulaires civils, 53 % en 1982. La progression de l'Éducation nationale tire la féminisation de l'État. Si certaines fonctions demeurent plus féminisées que d'autres, la part des femmes a augmenté dans tous les cas. Les métiers de la police, de l'armée ou des prisons, qui sont traditionnellement peu féminisés enregistrent une importante progression des effectifs féminins. **Même dans les populations où les femmes étaient déjà largement majoritaires, leur place augmente.** Ainsi chez les enseignants, le taux de féminisation a-t-il augmenté de dix points depuis 1982.

Parmi les titulaires des ministères civils, l'augmentation la plus spectaculaire est détenue par l'encadrement supérieur (A⁺). Leur taux de féminisation a plus que doublé en 22 ans et s'établit à 35 % en 2003.

III Définitions et méthodes

La répartition par ministères. Ont été regroupés : l'Industrie, le Commerce et l'Artisanat au sein du ministère de l'Économie et des Finances ; la Jeunesse et les Sports, la Recherche et l'Enseignement supérieur au sein du ministère de l'Éducation nationale ; le Tourisme, l'Environnement, les Transports et la

Mer au sein du ministère de l'Équipement ; l'Aménagement du territoire, avec les services du Premier ministre ; les Anciens combattants avec le ministère de la Défense ; la Coopération, enfin, avec les Affaires étrangères.

Pour plus d'informations

- **L'emploi public entre 1980 et 2001, Philippe Raynaud, rapport de l'Observatoire de l'emploi public, décembre 2003.**

Effectifs des ministères 2

Séries longues 2.5

Tableau 2-18 : Effectifs par ministère entre le 31 décembre 1982 et le 31 décembre 1992

Ministère	1982	1984	1986	1988	1990	1992	Évolution 1982/1992 (en %)
Affaires étrangères et Coopération	33 833	31 044	29 230	27 132	26 011	21 927	- 35
Agriculture	36 145	34 320	34 152	36 826	34 208	33 675	- 7
Culture	11 288	11 741	12 320	12 572	13 347	12 992	15
Défense et Anciens combattants	456 842	457 476	450 679	443 064	416 906	404 212	- 12
Économie, Finances et Industrie	204 613	212 797	213 044	208 477	209 723	208 783	2
Éducation, Recherche, Jeunesse et Sport	1 035 561	1 053 979	1 062 885	1 067 936	1 098 624	1 125 533	9
Emploi et Solidarité	29 190	29 340	26 296	26 349	27 311	24 862	- 15
Équipement	113 552	113 993	114 312	125 027	122 675	123 778	9
Intérieur	143 888	148 290	150 633	154 209	157 361	161 666	12
<i>Dont Police nationale</i>	<i>119 876</i>	<i>122 756</i>	<i>123 325</i>	<i>123 966</i>	<i>124 559</i>	<i>125 185</i>	<i>4</i>
<i>Dont hors Police nationale</i>	<i>24 012</i>	<i>25 534</i>	<i>27 308</i>	<i>30 243</i>	<i>32 802</i>	<i>36 481</i>	<i>52</i>
Justice	46 774	48 113	49 211	50 712	54 787	58 316	25
Outre-mer	1 396	1 698	2 270	2 747	2 815	3 022	116
Services du Premier ministre	3 191	3 665	3 754	2 901	3 147	3 698	16
Total	2 116 273	2 146 456	2 148 786	2 157 952	2 166 915	2 182 464	3
Total hors Éducation nationale	1 080 712	1 092 477	1 085 901	1 090 016	1 068 291	1 056 931	- 2

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, fichiers de paie des agents de l'État.

Le ministère des Anciens combattants est rattaché à la Défense pour toute la période et n'est donc pas inclus dans les ministères civils.

Pour des raisons d'homogénéité des séries, les regroupements suivants ont été effectués :

- l'Industrie, le Commerce et l'Artisanat avec le ministère de l'Économie et des Finances ;
- la Jeunesse et les Sports, la Recherche et l'Enseignement supérieur avec le ministère de l'Éducation nationale ;
- le Tourisme, l'Environnement, les Transports et la Mer avec le ministère de l'Équipement ;
- l'Aménagement du territoire avec les services du Premier ministre ;
- les Anciens combattants avec le ministère de la Défense ;
- la Coopération avec les Affaires étrangères.

2 Effectifs des ministères

2.5 Séries longues

Tableau 2-19 : Effectifs par ministère entre le 31 décembre 1994 et le 31 décembre 2003

Ministère	1994	1996	1998	2000	2002	2003	Évolution 1982/2003 (en %)	Évolution 1992/2003 (en %)
Affaires étrangères et Coopération	19 525	19 763	19 340	18 476	19 167	19 570	- 42	- 11
Agriculture	35 513	36 853	37 739	39 755	39 149	38 857	8	15
Culture	12 045	12 598	14 607	14 694	14 830	13 985	24	8
Défense et Anciens combattants	390 655	393 863	411 619	414 626	418 633	421 150	- 8	4
Économie, Finances et Industrie	207 161	210 127	207 663	200 497	198 864	196 286	- 4	- 6
Éducation, Recherche, Jeunesse et Sport	1 157 611	1 172 082	1 181 434	1 207 422	1 233 346	1 228 803	19	9
Emploi et Solidarité	26 188	26 891	26 401	27 584	28 272	28 355	- 3	14
Équipement	120 816	121 841	117 922	115 637	115 978	116 396	3	- 6
Intérieur	166 392	166 947	166 760	165 772	174 231	173 064	20	7
<i>Dont Police nationale</i>	<i>128 504</i>	<i>129 235</i>	<i>129 528</i>	<i>129 405</i>	<i>133 762</i>	<i>135 046</i>	<i>13</i>	<i>8</i>
<i>Dont hors Police nationale</i>	<i>37 888</i>	<i>37 712</i>	<i>37 232</i>	<i>36 367</i>	<i>40 469</i>	<i>38 018</i>	<i>58</i>	<i>4</i>
Justice	60 695	63 225	65 198	66 839	69 134	70 638	51	21
Outre-mer	2 938	3 144	3 144	2 231	3 020	2 740	96	- 9
Services du Premier ministre	2 964	2 838	2 995	2 985	3 494	3 586	12	- 3
Total	2 202 503	2 230 172	2 254 822	2 276 518	2 318 118	2 313 430	9	6
Total hors Éducation nationale	1 044 892	1 058 090	1 073 388	1 069 096	1 084 772	1 084 627	0	3

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, fichiers de paie des agents de l'État.

Résultats provisoires pour 2003.

Le ministère des Anciens combattants est rattaché à la Défense pour toute la période et n'est donc pas inclus dans les ministères civils.

Pour des raisons d'homogénéité des séries, les regroupements suivants ont été effectués :

- l'Industrie, le Commerce et l'Artisanat avec le ministère de l'Économie et des Finances ;
- la Jeunesse et les Sports, la Recherche et l'Enseignement supérieur avec le ministère de l'Éducation nationale ;
- le Tourisme, l'Environnement, les Transports et la Mer avec le ministère de l'Équipement ;
- l'Aménagement du territoire avec les services du Premier ministre ;
- les Anciens combattants avec le ministère de la défense ;
- la Coopération avec les Affaires étrangères.

Effectifs des ministères 2

Séries longues 2.5

Tableau 2-20 : Titulaires civils des ministères par catégorie hiérarchique de 1982 à 2003

Années	Catégorie A			Catégorie B			Catégorie C	Total titulaires	
	Enseignants et chercheurs	A + (1)	Autres A	Total A	Enseignants et chercheurs	B hors enseignants			Total B
1982	348 682	20 281	90 003	458 966	350 135	135 062	485 197	484 528	1 428 691
1984	381 255	20 094	94 244	495 593	356 205	141 063	497 268	506 180	1 499 040
1986	404 237	20 321	97 919	522 477	348 605	147 036	495 641	519 348	1 537 466
1988	412 445	20 603	98 758	531 806	341 011	147 546	488 557	521 609	1 541 971
1990	424 455	21 291	98 172	543 918	340 508	150 814	491 322	529 199	1 564 439
1992	472 458	22 521	107 534	602 513	299 175	155 866	455 041	527 443	1 584 997
1994	527 636	23 880	113 187	664 703	267 574	167 708	435 282	526 791	1 626 776
1996	583 560	25 335	120 680	729 575	233 936	170 853	404 789	527 577	1 661 941
1998	625 104	25 726	124 358	775 188	199 864	173 703	373 567	523 837	1 672 592
2000	679 980	26 750	130 032	836 762	159 014	178 331	337 345	525 356	1 699 463
2002	740 887	28 278	136 089	905 254	116 173	186 612	302 785	530 431	1 738 470
2003	764 019	29 068	138 568	931 655	95 646	189 964	285 610	530 745	1 748 010
Évolution 1982-2003	119 %	43 %	54 %	103 %	- 73 %	41 %	- 41 %	10 %	22 %
Évolution 1992-2003	62 %	29 %	29 %	55 %	- 68 %	22 %	- 37 %	1 %	10 %

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, fichiers de paie des agents de l'État.

Résultats provisoires pour 2003.

(1) Sont classés en A⁺, les corps dont l'indice terminal se situe hors échelle B, il s'agit notamment des magistrats, des administrateurs et des ingénieurs des « grands corps ».

2 Effectifs des ministères

2.5 Séries longues

Tableau 2-21 : Ensemble des agents de l'État par statut de 1982 à 2003

Années	Total titulaires	Non-titulaires	Ouvriers d'État	Militaires	Total ministères
1982	1 428 691	263 995	109 027	314 560	2 116 273
1984	1 499 040	228 828	107 600	310 988	2 146 456
1986	1 537 466	197 423	103 809	310 088	2 148 786
1988	1 541 971	210 969	97 899	307 113	2 157 952
1990	1 564 439	218 002	81 052	303 422	2 166 915
1992	1 584 997	219 960	77 669	299 838	2 182 464
1994	1 626 776	210 019	70 712	294 996	2 202 503
1996	1 661 941	198 538	69 695	299 998	2 230 172
1998	1 672 592	198 074	62 700	321 456	2 254 822
2000	1 699 463	196 420	59 374	321 261	2 276 518
2002	1 738 470	198 780	56 136	324 732	2 318 118
2003	1 748 010	184 401	54 863	326 156	2 313 430
Évolution 1982-2003	22 %	- 30 %	- 50 %	4 %	9 %
Évolution 1992-2003	10 %	- 16 %	- 29 %	9 %	6 %

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, fichiers de paie des agents de l'État.

Résultats provisoires pour 2003.

Effectifs des ministères 2

Séries longues 2.5

Tableau 2-22 : Taux de féminisation des titulaires civils dans les ministères par catégorie hiérarchique de 1982 à 2003

(en %)

Années	Catégorie A			Catégorie B			Catégorie C	Total titulaires	
	Enseignants et chercheurs	A + (I)	Autres A	Total A	Enseignants et chercheurs	B hors enseignants			Total B
1982	50	17	30	45	71	48	65	50	53
1984	51	20	33	46	71	50	65	51	54
1986	51	21	34	47	72	51	66	52	55
1988	51	23	35	47	73	52	67	52	55
1990	51	25	36	47	74	50	67	53	55
1992	53	26	38	49	76	52	68	53	56
1994	55	28	40	51	76	53	67	53	56
1996	56	30	40	53	77	55	67	53	56
1998	58	31	41	54	77	55	67	53	57
2000	60	33	43	56	78	56	66	53	57
2002	61	34	45	58	78	56	65	52	57
2003	62	35	45	59	79	57	64	52	58

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, fichiers de paie des agents de l'État.

Résultats provisoires pour 2003.

(I) Sont classés en A+, les corps dont l'indice terminal se situe hors échelle B, il s'agit notamment des magistrats, des administrateurs et des ingénieurs des « grands corps ».

Tableau 2-23 : Taux de féminisation de l'ensemble des agents de l'État par type de personnel de 1982 à 2003

(en %)

Années	Total titulaires	Non-titulaires	Ouvriers d'État	Militaires	Total ministères
1982	53	55	16	7	45
1984	54	52	17	8	45
1986	55	51	16	7	46
1988	55	52	16	7	46
1990	55	55	17	7	47
1992	56	56	17	7	48
1994	56	56	17	7	48
1996	56	56	19	8	49
1998	57	56	16	8	49
2000	57	56	15	9	49
2002	57	57	15	11	50
2003	58	57	14	12	50

DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

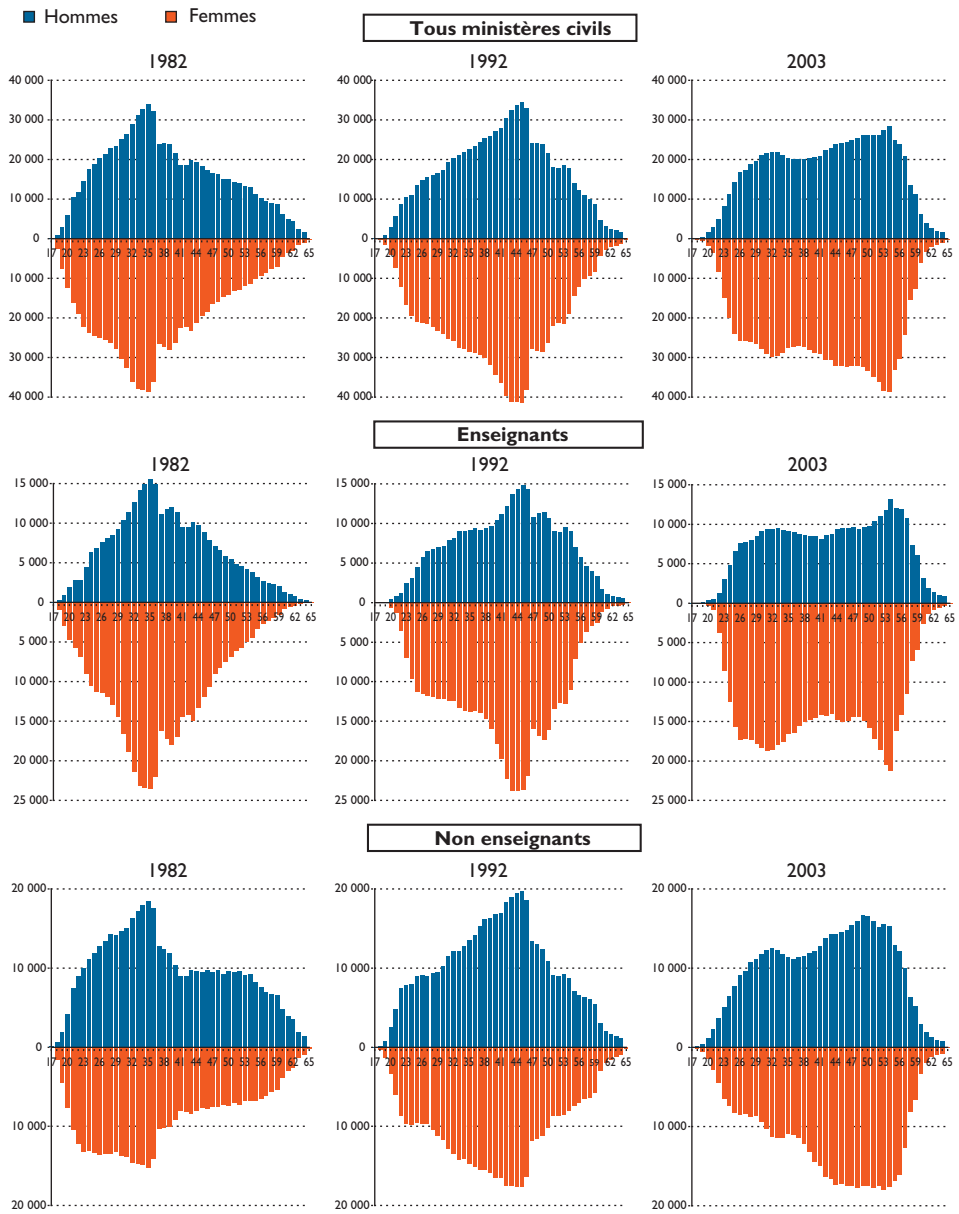
Source : Insee, fichiers de paie des agents de l'État.

Résultats provisoires pour 2003.

2 Effectifs des ministères

2.5 Séries longues

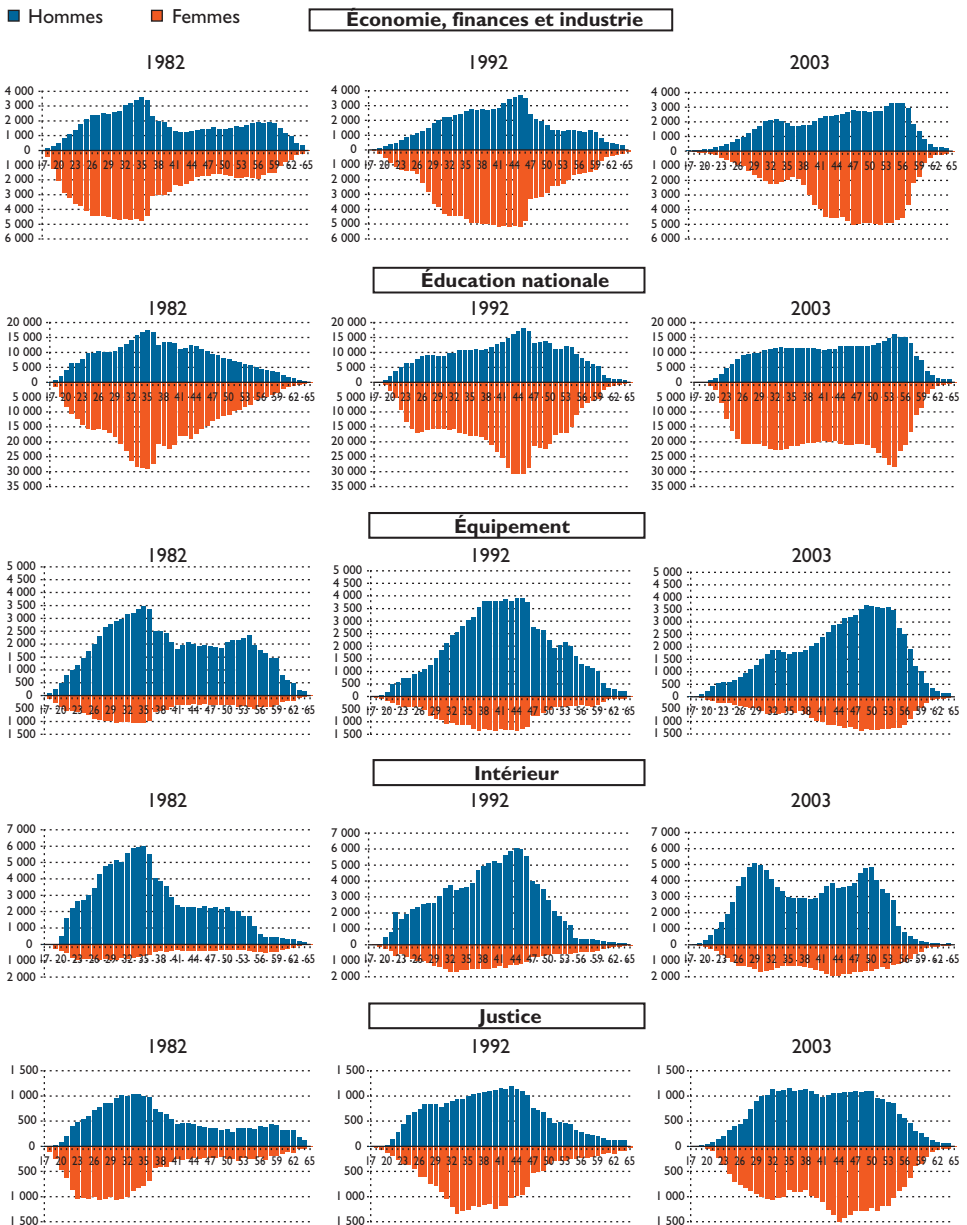
Graphique 2-18 : Pyramides des âges de tous les ministères civils, des enseignants, des non enseignants, en 1982, 1992 et 2003



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, fichiers de paie des agents de l'État.

Graphique 2-19 : Pyramides des âges des principaux ministères civils en 1982, 1992 et 2003



DGAFP, bureau des statistiques, des études et de l'évaluation.

Source : Insee, fichiers de paie des agents de l'État.